ASF

SEIGNANX ADOUR

MIFEN

TOURBIERE
GRAND MOURA DE MONTROL

St-Laurent-de-Gosse





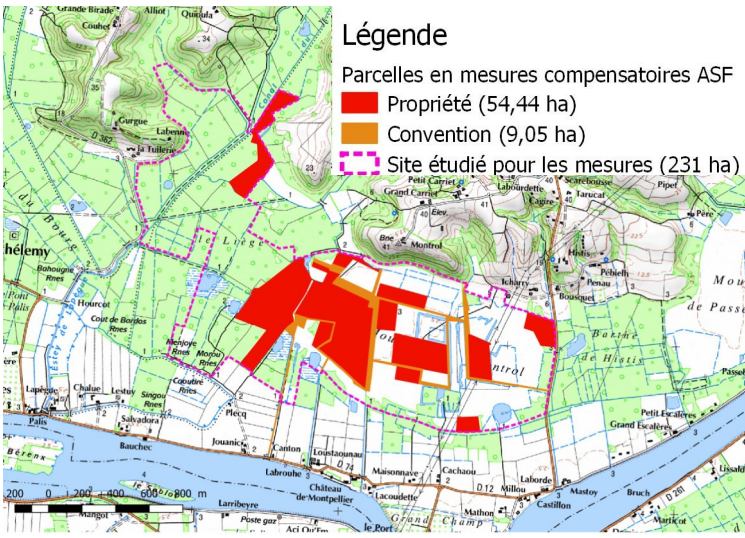




PLAN DE GESTION
2016 - 2034

CONTEXTE

Dans le cadre des compensations imposées aux Autoroutes du Sud de la France (ASF) pour la mise à 2*3 voies de l'A63 et la destruction de 27,2 ha de sites de reproduction et d'aires de repos du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) et de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), 63,5 ha du site du Grand Moura de Montrol à St-Laurent-de-Gosse (54,5 ha achetés par ASF et 9 conventionnés avec certains propriétaires) sur les 225 ha imposés sont maintenant en gestion conservatoire jusqu'au 31 décembre 2032.

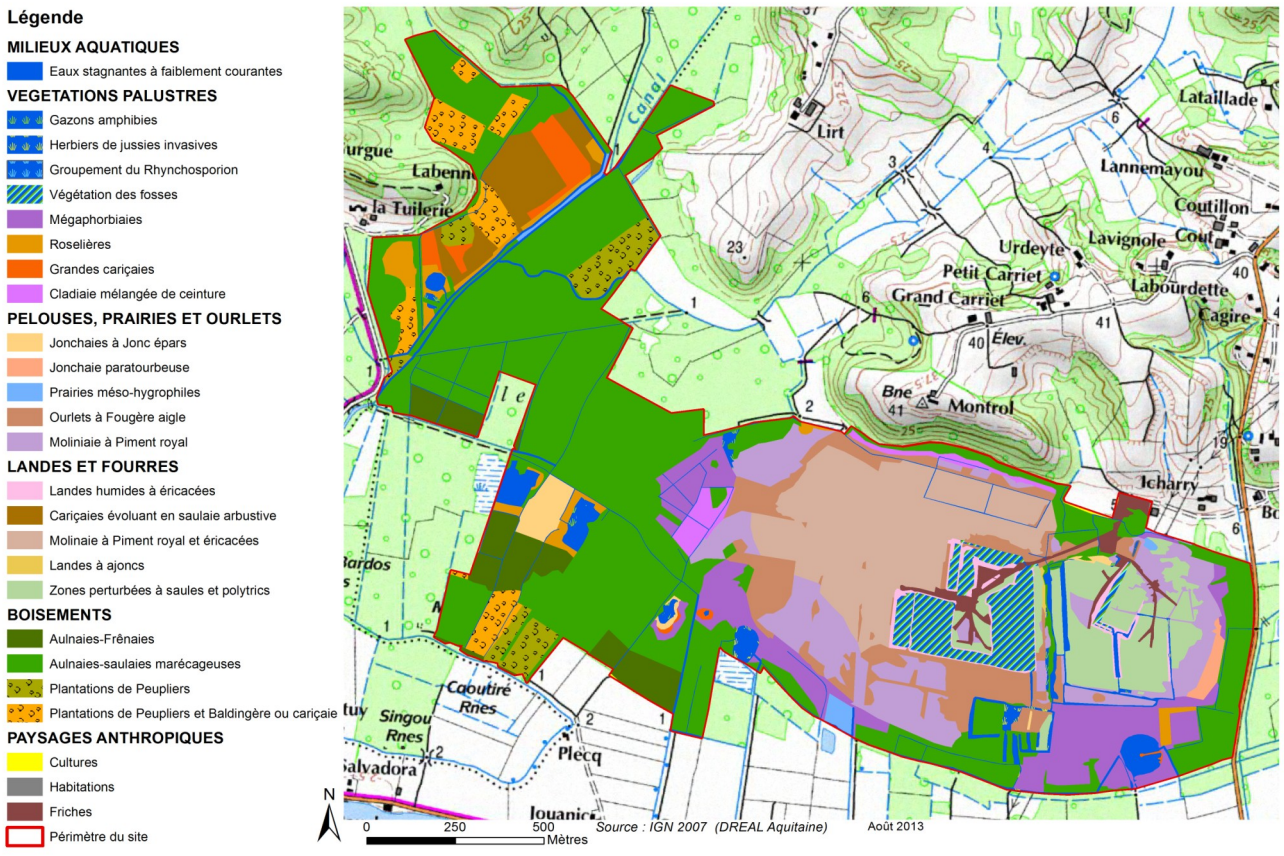


En 2014, **un plan de gestion** a été réalisé pour ASF par Cistude Nature. Le CPIE Seignanx et Adour, avec l'appui technique de la MIFEN, est alors chargé de mettre en place une gestion conservatoire pour la période 2016-2034 de cette vaste **tourbière bombée ombrotrophe** (80 ha) et ses milieux humides associés (roselières, cariçaies, saulaies…), visant à optimiser les conditions d'accueil du site pour les deux espèces cibles.

Le site présente un intérêt important dans un contexte national et régional de raréfaction et de dégradation de ces milieux. Intérêt renforcé par les superficies en habitats tourbeux et par sa localisation, en contexte de vallée alluviale atlantique, très rare et qui constitue un niveau d'enjeu majeur à l'échelle régionale. La valeur du patrimoine naturel du site est principalement basée sur la nature tourbeuse des milieux naturels présents et des espèces végétales et animales qu'ils hébergent *(habitats des tourbières hautes actives, landes humides atlantiques, cortège de sphaignes, Narthécie ossifrage, Campagnol amphibie, Fauvette grisette, …).*

Exploitée de 1989 à 2000, la tourbière est très dégradée, les orientations de gestion du site sont alors :
- Maintenir, voire favoriser, le bon état de conservation des habitats humides à Vison d'Europe et Loutre d'Europe et limiter les risques de mortalité. (objectif prioritaire)
- Maintenir, voire augmenter, la diversité d'habitats naturels.
- Assurer la pérennité des populations d'espèces patrimoniales présentes.
- Endiguer les facteurs limitants identifiés (naturels : espèces invasives..., anthropiques : écobuage…)

Différentes actions sont alors prévues : restauration hydraulique, mise en place d'un pâturage, lutte contre les espèces invasives animales et végétales, sensibilisation des usagers...



CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS